

A&CO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 200,00 €
Siège social : 23 rue DES CAMELIAS
94140 ALFORTVILLE
892 303 488 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 JUILLET 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le 01 JUILLET

Les actionnaires se sont réunis à ALFORTVILLE (94140) 23 rue des Camélias, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence Mme AMAR Alice.

Sont présent

Mme VOIRIN Alice

Quarante parts, numérotées de 1 à 40, ci

40 parts

M. VOIRIN Jérôme

Soixante parts, numérotées de 41 à 100, ci

60 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social

100 parts

Total des parts des associés présents : **100 parts** sur les **100 parts** composant le capital social.

Mme VOIRIN Alice préside la séance en qualité de Président actionnaire.

Le Président constate que les associés présents possèdent 100 parts sociales, soit la totalité des parts sociales ; et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Il rappelle que la majorité requise pour l'adoption des décisions extraordinaires est de 100% des parts détenues par les associés présents.

Le Président constate que tous les associés sont présents; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- copies des lettres de convocation
- feuille de présence
- rapport de la gérance
- texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

oOo

PREMIER RESOLUTION

Modification de l'objet social

DEUXIÈME RESOLUTION

Modification des statuts en vue de la modification de l'objet social

TROISIÈME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIER RESOLUTION

oOo

L'assemblée générale extraordinaire, décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social avec :

- Toutes activités de location, et de sous location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé d'immeubles, La mise à disposition et la location d'espace.
- Le conseil, la création de support d'aide à la commercialisation, la publicité, le design, l'illustration, le développement commercial pour les entreprises.
- L'étude, la recherche, la prise en charge et la conduite des solutions et des outils logistiques, administratifs, commerciaux et marketing pour les entreprises de tous secteurs d'activités.
- Création, développement, webdesign, webmaster, infographie, mise en service d'applications numériques pour tous supports existants ou à venir.
- La vente en gros, demi-gros, détail de produits textiles, chaussures, et de tous produits et services non réglementés directement ou indirectement liés à l'activité.
- Formation
- Les actes de conseils en finances, opérations de commission, d'investissement, de prestations de services et prestations informatiques.
- L'organisation d'expositions, foires et salons en France et à l'étranger.

A compter de ce jour l'activité en première ligne devient l'activité principale de la société.

Cette résolution, soumise au vote.

Les associés adoptent cette résolution à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

oOo

En conséquence, de la résolution précédente, l'article 4 - OBJET des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 – Objet

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Toutes activités de location, et de sous location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé d'immeubles, La mise à disposition et la location d'espace.
- Le conseil, la création de support d'aide à la commercialisation, la publicité, le design, l'illustration, le développement commercial pour les entreprises.
- L'étude, la recherche, la prise en charge et la conduite des solutions et des outils logistiques, administratifs, commerciaux et marketing pour les entreprises de tous secteurs d'activités.
- Création, développement, webdesign, webmaster, infographie, mise en service d'applications numériques pour tous supports existants ou à venir.
- La vente en gros, demi-gros, détail de produits textiles, chaussures, et de tous produits et services non réglementés directement ou indirectement liés à l'activité.
- Formation
- Les actes de conseils en finances, opérations de commission, d'investissement, de prestations de services et prestations informatiques.

- L'organisation d'expositions, foires et salons en France et à l'étranger.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Cette résolution, soumise au vote,

Les associés adoptent cette résolution à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

oOo

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote,

Les associés adoptent cette résolution à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à DOUZE HEURE TRENTE

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, par tous les associés présents.



Mme VOIRIN Alice
Présidente